

Une licence avec une option « accès santé » (L.AS)

Comment ça marche ?

1^{re} année

Le lycéen choisit la licence

qui correspond le mieux à ses projets et ses points forts (lettres, droit, SVT, gestion, économie, etc.)

qui propose une option « accès santé » pour la ou les filières qui l'intéressent (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie)

Au sein de cette licence, il suit des enseignements liés à l'option « accès santé »



S'il valide sa 1^{re} année,
il peut candidater dans la ou les filières de santé qui l'intéressent



S'il ne valide pas sa 1^{re} année de licence,
il ne peut pas candidater aux études de santé



OU



Il est admis en 2^e année dans la filière qui l'intéresse



Il poursuit en 2^e année de licence



Il peut redoubler cette 1^{re} année

Il peut se réorienter via Parcoursup



Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

parcoursup

Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline (PASS)

Comment ça marche ?

1^{re} année

Le lycéen choisit le parcours spécifique santé (PASS)

et une option qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels (exemple : option droit, option biologie, option langues...)

Ces parcours sont organisés dans les universités ayant des facultés de santé



S'il valide sa 1^{re} année,
il candidate aux études de santé (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie)



S'il ne valide pas sa 1^{re} année de licence,
il ne peut pas candidater aux études de santé ;
il ne peut pas redoubler cette 1^{re} année



OU



Il est admis en 2^e année dans la filière qui l'intéresse



Il poursuit en 2^e année de licence

Il doit se réorienter via Parcoursup et peut, s'il le souhaite, faire des vœux en L.AS



Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

parcoursup



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION